

PREP
1123



**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE DRAP

BILAN DE LA CONCERTATION

*VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023 ARRETANT LES
DISPOSITIONS DE LA REVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME*

Bilan de la concertation

1. Rappel du contexte

La commune de Drap a entrepris par délibération du conseil municipal n°091/2016 du 06 décembre 2016 la mise en révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de doter la commune d'un document de planification constituant un véritable projet de territoire pour la commune et prendre en compte des évolutions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme.

Ladite délibération précisait les objectifs guidant la démarche de révision du PLU et fixait les modalités de la concertation, conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, celle-ci devant se dérouler pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU, étant précisé qu'à l'issue, M. le Maire en présenterait le bilan au conseil municipal qui en délibérerait et arrêterait le projet de PLU.

C'est l'objet du présent document.

2. Les objectifs de la concertation

La concertation publique a pour objectifs :

- D'informer les différents publics (administrés, professionnels, élus, acteurs économiques, associations...) du projet d'aménagement,
- De recueillir les questions et avis sur le projet, ses caractéristiques et ses impacts,
- De favoriser la participation active du public,
- D'enrichir le dossier soumis à la concertation publique via l'élaboration du bilan de la concertation.

3. Le dispositif de la concertation

La délibération n°091-2016 précitée a fixé le dispositif de la concertation publique tel que :

- Affichage en Mairie ;
- Information sur le site internet de la Ville ;
- Mise à disposition en Mairie de documents présentant le projet de révision générale du PLU ;
- Mise à disposition d'un registre ou d'un cahier de concertation en Mairie : les observations pourront être adressées à Monsieur Le Maire par courrier ou être consignées dans un registre ou un cahier tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Mairie.
- Organisation de réunions publiques avant l'arrêt du PLU qui seront annoncées par voie d'affichage en Mairie, dans les bâtiments publics communaux ouverts au public, sur le site internet de la commune et dans la presse locale ;
- Parution d'articles spéciaux dans la presse locale.



La concertation s'est organisée autour des trois phases de la procédure d'élaboration du PLU :

**Établissement du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement et présentation du
Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),**

Présentation du nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Présentation des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du zonage et du règlement.

PHASE 1

DIAGNOSTIC ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

L'élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement ainsi du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est la première phase de la procédure d'élaboration de la révision du PLU de Drap.

Après avoir été présenté aux Personnes Publiques Associées le 1^{er} août 2018, une réunion publique s'est tenue le 17 octobre 2018 afin que les habitants puissent prendre connaissance des documents produits et émettre ainsi des avis et d'éventuelles remarques.

Présentation des actions de concertation

La réunion de présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement ainsi que du projet d'aménagement et de développement durables à la population a été annoncée par un affichage électronique via le site internet de la commune, dans la presse locale et par un affichage dans les lieux publics.

La réunion publique a été présidée et animée par Monsieur Le Maire de Drap.

Le bureau d'études chargé de l'élaboration de la révision du PLU a présenté le diagnostic et l'état initial de l'environnement ainsi que les orientations du PADD par le biais d'un diaporama présentant les grandes thématiques et les grands enjeux territoriaux en matière d'environnement, d'urbanisme et de paysage notamment.

Une soixantaine de personnes étaient présentes.

Un débat a suivi mettant en évidence les principales préoccupations de la population.

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement et le PADD ont été mis à la disposition de la population en Mairie, ainsi qu'un registre pour y recevoir les éventuelles observations.

Synthèse des résultats de la concertation

La concertation publique a permis de mettre en évidence les principales préoccupations de la population :

- **Quel est le planning envisagé ? A quel moment la population pourra disposer de toutes les pièces du PLU ?**
 - Sous toute réserve de l'avancement de la procédure et de l'enchaînement des études et validation par les élus de Drap, l'enquête publique devrait intervenir après les élections municipales. Pendant cette phase, la population pourra accéder au dossier complet.
 - Par ailleurs, la commune met à disposition du public sur le site internet de la Ville, le diagnostic ainsi que le PADD qui a été débattu en Conseil Municipal notamment le 27 août 2018.

- **Comment la commune va-t-elle gérer l'évolution de la population au regard des nombreux projets ?**
 - L'objectif de la commune de Drap est d'assurer un développement urbain maîtrisé et harmonieux du territoire. Le Conseil Municipal souhaite protéger la commune et améliorer la réglementation afin de protéger les espaces naturels, de limiter les gros projets immobiliers et de favoriser le cadre de vie.
 - Le plan local d'urbanisme actuel est beaucoup trop permissif. De nombreuses constructions peuvent voir le jour rapidement ce qui conduirait à une dégradation du cadre de vie, des conditions de circulation et une saturation des équipements publics.

- **Quelles sont les règles qui s'appliquent sur le territoire lors d'un dépôt de permis de construire ?**
 - Jusqu'à l'approbation du PLU, les règles du PLU en vigueur demeurent. Il faudra que le projet s'inscrive dans les orientations générales développées dans le PADD débattu en Conseil Municipal.

- **Plusieurs particuliers s'interrogent sur la constructibilité de leur terrain.**
 - Monsieur Le Maire invite ces habitants à s'adresser au Service de l'urbanisme.

Les autres aspects relevés ont porté sur des précisions concernant la suite de la procédure d'élaboration du PLU, sur des demandes personnelles de déclassement de parcelles et sur le projet de prison.

La réunion de concertation publique sur le diagnostic et l'état initial de l'environnement ainsi que le PADD n'a pas fait ressortir d'opposition au document présenté par la commune de Drap.

La communication

Aménagement du territoire, les administrés bientôt informés

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme progresse (PLU). Après la finalisation du diagnostic et du plan d'aménagement et de développement durables, le Maire, dans le respect de la procédure de révision générale du PLU, a invité le 1^{er} août le Préfet des Alpes-Maritimes et les personnes publiques associées entre autres le Directeur de la



DDTM, du Conseil Départemental, des chambres consulaires ainsi que des maires des communes limitrophes afin de leur présenter ces deux documents indispensables au PLU envisageant une définition de l'affectation des sols et une organisation cohérente de l'espace communal. Ce diagnostic et ce plan d'aménagement seront présentés aux administrés lors d'une réunion publique prévue le **17 octobre à 18 h 30 à l'Espace Jean FERRAT**.

Jdd n°37 Septembre 2018

5



Mémo...

Mairie de DRAP

34-36, av. Jean MOULIN
06340 DRAP
04 97 00 06 30
mairie@ville-drap.fr

**Ouvert lundi, mercredi,
jeudi et vendredi**
de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 17 h 00,
le mardi de
de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 17 h 30,
tous les samedis
de 9 h à 12 h.

Mairie annexe de DRAP

28, av. Virgile Barel,
La Condamine - 06340
DRAP

04 93 91 69 90
**Ouvert du lundi au
vendredi,**
de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 17 h 00.
Et un samedi sur deux, de
9 h à 12 h.

Permanences d'élus

Un samedi sur deux, en
alternance au village et à La
Condamine et sur rendez-

L'essentiel du Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le 27 août.

Au programme, le débat concernant le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Il intervient après une réunion qui s'est déroulée en présence des Personnes Publiques Associées au début du mois d'août afin de présenter les intentions de la commune et d'expliquer les objectifs de ce PADD. Concrètement, le Maire et son conseil municipal souhaitent protéger la commune et améliorer la réglementation afin de protéger les espaces naturels, de limiter les gros projets immobiliers types «complexes», favoriser le bien vivre et le cadre de vie en respectant l'architecture locale afin de mettre en valeur le patrimoine de la commune.

Ce PADD tel qu'il a été voté n'est qu'une première version et pourra être modifié à partir des observations apportées durant toute la période de la révision du Plan Local d'Urbanisme. La commune investit plus de 70 000 euros pour cette révision indispensable à son avenir : en la laissant tel que, d'ici à 2030, ce sont plus de 900 unités de construction qui auraient été possibles sur DRAP. Pour l'avenir de tous, que cela soit en termes d'infrastructures publiques, de conditions et de cadre de vie, de conditions de circulation notamment, il n'est pas tolérable de laisser perdurer la situation. Une information au public est organisée mercredi 17 octobre à 18 h 30 à l'Espace Jean Ferrat pour présenter à la population la situation actuelle et les intentions pour la protection du territoire.

Les élus ont aussi approuvé le déplacement et l'aliénation d'une portion de chemin sis à La Jonquièrre.

Dans le domaine de l'éducation, les élus ont voté un Service Minimum d'Accueil dans les écoles lors des grèves et décidé d'acquiescer des tableaux numériques pour l'école de La Condamine.

En matière de finances publiques, le conseil municipal a institué la redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux de transport, de distribution et pour les canalisations particulières de gaz et de la redevance pour occupation du domaine public par les réseaux de transport et de distribution de l'électricité.

Les élus ont décidé de réaliser des travaux pour rendre accessible à la population le Monument aux Morts grâce à son déplacement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Ministre des Armées et d'autres co-financements pour les financer.

Extraits du Journal de Drap, Septembre 2018

Drap dit stop à l'urbanisation démesurée



Je découvre la nouvelle offre abonnés / J'EN PROFITE

Je souhaite que notre commune reste à taille humaine », annonce d'emblée le maire, Robert Nardelli, entouré par Alexandra Russo, adjointe à l'Urbanisme, et Catherine Estellon du cabinet d'urbanisme et d'architecture « ES PACE » lors de la réunion publique préalable à la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), organisée à l'espace Jean-Ferrat.

Je souhaite que notre commune reste à taille humaine », annonce d'emblée le maire, Robert Nardelli, entouré par Alexandra Russo, adjointe à l'Urbanisme, et Catherine Estellon du cabinet d'urbanisme et d'architecture « ES PACE » lors de la réunion publique préalable à la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), organisée à l'espace Jean-Ferrat. Depuis les premières délibérations en 2015, la municipalité n'a de cesse de se battre pour contraindre

À lire aussi sur Nice-matin



Extrait article du Nice Matin, 13 novembre 2018

Le Journal De DRAP

L'AMBITORE PAYSAGÈRE ET URBANISME ACTUELLE

Le Plan de Drap - La Vallée des Arvelles - Les Cèdres Verts

Objectif à moyen terme de limiter l'urbanisation de cette zone :

- 1. Définir le périmètre de la zone à protéger
- 2. Définir le type d'usage autorisé et les conditions de construction
- 3. Définir les modalités de gestion de la zone à protéger

Objectifs à long terme de la zone à protéger :

- 1. Définir le type d'usage autorisé et les conditions de construction
- 2. Définir les modalités de gestion de la zone à protéger

Le secteur Collin

Objectif à moyen terme de limiter l'urbanisation de cette zone :

- 1. Définir le périmètre de la zone à protéger
- 2. Définir le type d'usage autorisé et les conditions de construction
- 3. Définir les modalités de gestion de la zone à protéger

PLU de DRAP, impliquez vous !

Le Journal de Drap, Novembre 2018 avec extrait de la présentation de la réunion publique

Bilan de la concertation publique



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable expliqué aux Drapois

Le 17 octobre, la Municipalité a organisé une réunion de présentation de documents préalables et obligatoires pour la Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Drap : le Diagnostic qui dresse l'état actuel des lieux de la commune et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui définit les grands principes d'aménagement pour les 10-15 ans à venir et ce sur l'ensemble du territoire communal. Organisée par la Municipalité, cette réunion à laquelle une soixantaine de personnes assistait a été animée par Catherine ESTELON du cabinet d'urbanisme et d'architecture "ES PACE" chargé d'élaborer le dossier de révision générale du PLU. Pour toutes remarques ou questions, adressez un mail à revisionpludrap@gmail.com



Enjeux à relever pour l'entrée Nord du centre ville :

• Valoriser l'actuel boulevard urbain de Fervins du Général de Gaulle, en faisant davantage les axes urbains existants : créer des bâtiments au sol de la ville pour marquer les axes, créer des repères visuels significatifs pour marquer l'entrée de ville en venant du nord par le Centre-ville
créer une zone commercialement diversifiée permettant d'accueillir aux côtés commerces, services, artisanats de proximité et équipements publics, organiser le stationnement pour éviter les conflits entre la voiture et le piéton ; etc. ...

• Penser la diversité des fonctions urbaines et la dynamique commerciale de la région urbaine, mieux à occuper les axes de circulation par des commerces, services, artisanats de proximité et équipements publics.

• Intégrer le nouveau bâti dans l'existant architectural des constructions existantes - toitures, gabarit, traitement des façades ...



Le Maire à la rencontre des Drapois

Robert NARDELLI est un homme de terrain qui aime le contact. Comme il l'a fait récemment, il sillonne la commune avec ses adjoints pour aller à la rencontre des Drapois. En octobre, il a échangé avec les riverains de La Colle, au sujet des problématiques et de l'avenir du quartier. Une fois par mois, il ira au-devant des Drapois pour s'entretenir avec eux.

Jdd n°58 Novembre 2018



Succès pour le forum de l'emploi

Organisée par la Ville de Drap, en partenariat avec le Pôle Emploi, les Services de l'État, la Mission Locale Est 06 et l'OMJCL, la 5^e édition a réuni 26 exposants à l'Espace Jean FERRAT et proposé plus de 120 postes. Pôle Emploi y avait installé son village numérique, ses agents ont dispensé des conseils pour utiliser les centaines d'applications mises en place par ses services. Les visiteurs ont eu l'occasion de réaliser et d'imprimer leur CV. Comme à son habitude, Franck VINCES, Sous-Préfet chargé de la Politique de la ville est venu rendre visite aux demandeurs d'emploi qui étaient plus d'un millier à s'être présenté à l'Espace Jean Ferrat.



La recyclerie de l'OMJCL, ouverte récemment, a montré son savoir-faire.



Jdd n°58 Novembre 2018

Le Journal de Drap, Novembre 2018 avec extrait de la présentation de la réunion publique

Création d'un plateau sportif

S'en suivent, la création d'un plateau sportif proche des écoles sur l'ancien stade avec une piste d'athlétisme, quatre couloirs, d'autres jeux et également un espace pour les grands ainsi que l'agrandissement du jardin d'enfant du centre-ville avec l'aménagement d'un coin spécial pour les tout-petits. Côté investissements : la commune commencera les travaux de la toiture de l'école de La Condamine cet été et continuera sur les deux prochaines années avec la réfection de la climatisation et l'isolation.

Concernant la station d'épuration, 1 800 000 euros vont être investis pour la rendre conforme avec une subvention déjà obtenue de l'agence de l'eau de 500 000 euros. « Nous travaillons sur un projet d'urgence à long terme pour doubler la capacité de la station d'épuration sans pour autant agrandir l'infrastructure », annonce le maire. En ce qui concerne la vente des terrains dans les collines le but est « d'enrichir la commune en permettant d'acheter des terrains en centre-ville pour réaliser des équipements communaux et surtout un parking en zone bleue pour soutenir l'activité des commerçants ».

L'eau moins chère

Robert Nardelli a fait également part de son combat pour améliorer la liaison entre La Condamine et le village, avec la prévision d'achat du terrain situé à l'entrée de La Condamine pour y créer un parking de covoiturage. Enfin, il est revenu sur la révision générale du Plan local d'urbanisme, dont la première phase a été validée au dernier trimestre et qui aboutira à la fin de l'ancien PLU. « C'est indispensable de passer par là, c'est la qualité de vie de chacun qui en dépend ». Par ailleurs, en plus des contraintes défilées, des réunions de quartiers ont été mises en place pour accentuer la proximité avec les habitants et répondre à leurs interrogations. Le premier magistrat a terminé par l'annonce de la baisse du tarif de l'eau de 4 % avant d'émettre un dernier souhait, qui reste pour l'instant en suspens, que « le plateau Tercier devienne un parc départemental au profit des Drapois et de tous les habitants de la vallée ».

Extrait article du Nice Matin, 17 janvier 2019

Bilan de la concertation publique

Communication pour le lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Les élus s'accordent sur un urbanisme raisonné à Drap

DRAP La commune se lance dans une procédure de révision générale du plan d'urbanisme. Objectifs : revoir le centre-ville et laisser respirer les collines

Article réservé aux abonnés
Român Maksymowycz • Publié le 04/10/2016 à 05:04 mis à jour le 04/10/2016 à 05:04



L'opposition a approuvé l'orientation de la majorité pour le schéma d'urbanisme. Elle promet cependant de rester vigilante. R.M.

JE M'ABONNE À €

Reorganiser - aérer - adapter - égayer - végétaliser - L'ambition des élus de la majorité de Robert Nardelli pour le projet global d'urbanisme est apparue très

LE DIRECT

- 11:25 Retraites : les manifestants envahissent la gare de Nice : le dépôt de carburants de Puget.
- 11:15 Penurie de carburant : voici les stations-service en rupture partielle et totale dans les Alpes-Maritimes
- 11:03 Un chauffard s'encastre dans un abri-bus en pleine après-midi à Cannes après une course-poursuite avec
- 11:02 Il demande son chemin à un policier de Monaco et dégage une odeur de cannabis : un automobiliste.
- 11:00 LA RECETTE DU JOUR : Couscous au poltron et aux épices
- 10:55 A Toulon Florabo propose une cuisine de bienveillance

AFFICHER PLUS

Extrait du Nice Matin, Octobre 2016

La révision du plan local d'urbanisme est en marche

Drap

Article réservé aux abonnés
Vanessa Liados • Publié le 17/03/2018 à 05:09 mis à jour le 17/03/2018 à 05:09



Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Robert Nardelli en l'absence des membres de l'opposition. (DR)

JE M'ABONNE À €

Lors du dernier conseil municipal, le maire, Robert Nardelli, a affirmé sa volonté de restreindre les nouvelles constructions afin de garder le caractère actuel du village

Extrait du Nice Matin, 17 mars 2018

Urbanisme Un nouveau PLU pour freiner

Aujourd'hui, l'actuel PLU est trop permissif au niveau des constructions. Depuis 2016, le Conseil municipal a engagé des modifications afin de réaliser des projets sur des zones d'établir de nouvelles règles de constructions qui permettent de protéger le village.

«Nous sommes tous conscients, Drap subit une évolution et un changement historique. Depuis mars 2014 et notre élection, nous subissons l'évolution drastique des réglementations et le laxisme passé d'un PLU aussi fin qu'un magazine de salon. Nous sommes accusés et je peux même dire «JE» suis accusé d'être le bétonneur de la vallée et le fauteur de troubles de la circulation. A travers cet article informatif je tiens à rétablir la vérité et expliquer la politique que je souhaite mener avec mes collaborateurs en termes d'urbanisme et de développement du territoire. L'état souhaite depuis 10 années construire, construire, construire, sauf que le gouvernement n'a pas pris en compte la mesure de l'impact de cette politique massive dans les zones pérurbaines comme Drap. Avant de vous exposer notre objectif à court terme pour le Plan Local d'Urbanisme, il est important que je clarifie la situation actuelle: notre PLU date de novembre 2012 et il a été engagé en fonction des programmes immobiliers qui sont en cours de finition: «Casabella», «Fleur de Lin», «Révelation» et le «Cosy», plus de 200 appartements qui ont été étudiés dans l'ombre par une ancienne municipalité qui n'a pas pris la mesure de l'impact de ces décisions. S'ajoute à cela, le projet de la Scierie Jauréguir. Situés en plein cœur du village, 10 000 m² de terrains plats qui ont également fait l'objet d'une longue réflexion qui a vu aboutir une zone spécialement dédiée sur le PLU voté en 2012 et qui nous a demandé plus de deux années de travail et de

«Nous ne pouvons pas laisser faire»

«En seulement 4 années, nous avons pallié au plus urgent»



«En seulement 4 années, nous avons pallié au plus urgent»

«En seulement 4 années, nous avons pallié au plus urgent»

«En seulement 4 années, nous avons pallié au plus urgent»

Urbanisme les constructions à Drap

Aujourd'hui, l'actuel PLU est trop permissif au niveau des constructions. Depuis 2016, le Conseil municipal a engagé des modifications afin de réaliser des projets sur des zones d'établir de nouvelles règles de constructions qui permettent de protéger le village.

«En seulement 4 années, nous avons pallié au plus urgent»

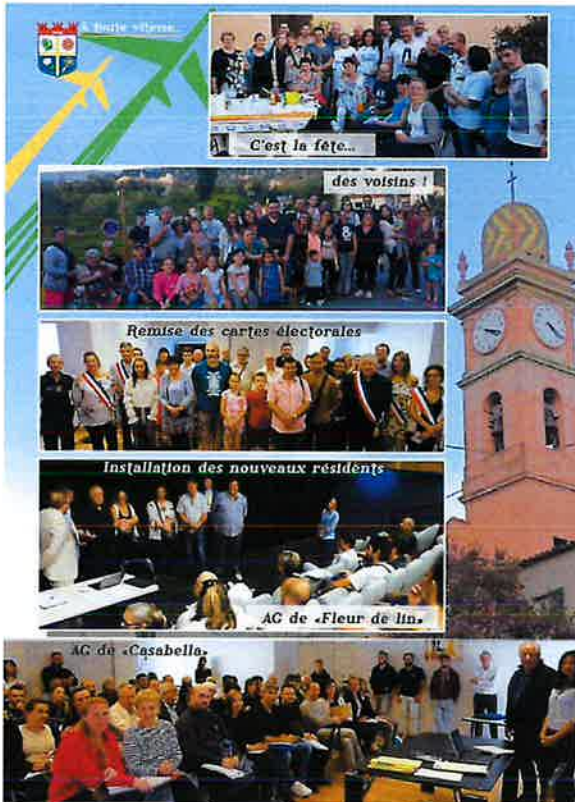
«En seulement 4 années, nous avons pallié au plus urgent»

«En seulement 4 années, nous avons pallié au plus urgent»

«En seulement 4 années, nous avons pallié au plus urgent»

«En seulement 4 années, nous avons pallié au plus urgent»

Journal de Drap, mars 2018



Urbanisme Plan Local d'Urbanisme, le point sur les permis

Robert NARDELLI souhaite apporter des précisions sur les constructions qui ont vu le jour dans la commune depuis son élection.

«Depuis mon investiture, en 2014, certains dans la vallée m'ont affublé du titre de «bétonneur de Drap». Par là, ils désignent celui qui accorde des permis de construire à tout va, aussi bien aux promoteurs qu'aux particuliers. A cause de lui, les collines sont surpeuplées, les espaces verts diminuent. A cause de lui, le village, où s'érigent des immeubles hauts, se dénature et perd de son charme provençal. J'ai toujours nié être cet homme-là, je le nie encore aujourd'hui. Certes, je suis heureux d'accueillir de nouveaux résidents. Avec mon équipe, nous nous sommes efforcés de rendre son dynamisme à notre commune. Leur arrivée montre

qu'elle est de nouveau attractive. Le développement d'un village, de ses infrastructures, de ses moyens financiers va de pair avec la croissance démographique. Cependant, je ne souhaite pas faire venir de nouveaux habitants à tout prix. La croissance démographique doit être maîtrisée. C'est ce que j'ai veillé à faire depuis mon élection, à travers notamment les révisions du Plan Local d'Urbanisme et les négociations que j'ai menées avec les différents promoteurs pour abaisser les hauteurs par exemple. Chers Drapois, il faut le savoir, certains permis étaient déjà déposés sous la municipalité précédente, alors que le PLU actuel, qui met en

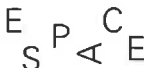
danger notre commune, était à fortiori en vigueur. Cet article est là pour rétablir la vérité sur les constructions. Dans de nombreux cas, mon rôle s'est limité à empêcher les constructions. Concernant les permis que nous accordons, nous agissons dans la perspective de préserver la commune; c'est pourquoi nous avons lancé une procédure de révision générale du PLU. Il y aura des enquêtes publiques, je vous invite à y participer. Il nous faut, ensemble, dessiner un nouveau village, un village qui à la fois conserve son patrimoine et entre dans la modernité, un village que vous, les Drapois deviez apprécier.»



La résidence «Casabella», se fonde dans l'architecture des constructions du Boulevard De Gaville.

Journal de Drap, Juin 2018

Bilan de la concertation publique



Du côté de chez nous



Le Plateau Tercier en danger...

En visite à DRAP, le Ministre de la Justice a déclaré que le Plateau Tercier était le meilleur endroit dans le département pour construire la nouvelle prison du secteur. Le 7 juillet, élus et résidents de la Vallée se sont rassemblés pour protester. Un autre rassemblement organisé par l'Association communale de protection de Drap est prévu le 9 septembre.

La Municipalité



Non à la prison !

Suite aux déclarations de la Ministre de la Justice concernant l'implantation d'une prison au Plateau Tercier, Robert Nardelli, Maire de Drap, a exprimé son refus de voir quel que projet que ce soit sur le Plateau Tercier. Le 7 juillet, il a convoqué élus et habitants de la Vallée du Plateau à un rassemblement citoyen organisé par l'Association communale de protection rurale de Drap. Francis Tuzague, Conseiller départemental et Maire de Cortes s'est exprimé avant de laisser la parole à Maurice Lavagna, Président de la Communauté de Communes du Pays des Falaises et Maire de Larves (ex-Aurès) puis à Robert Nardelli. Tous trois ont souligné le caractère exceptionnel du patrimoine environnemental du Plateau Tercier. « Nous nous battons jusqu'au bout pour préserver ce site. Merci à tous de votre présence » a assuré le Maire de Drap avant d'embrasser la Manifestante.



Le mouvement de protestation a attiré de nombreux maires de la Vallée et leur Conseil municipal et plus de 800 personnes. Tous ont signé la pétition mise en place pour l'occasion. De nombreux médias, à l'image de Nice-Matin, France Télévisions et France Bleu Azur étaient présents pour relayer le message des participants.



Une pétition pour refuser
Le 7 juillet, la pétition a été signée par plus de 620 personnes. Retrouvez-la sur Internet : <https://www.change.org/p/le-maire-de-drap-est-contre-la-construction-dune-prison-a-drap>

Jdd n°38 Juillet 2018

Du côté de chez nous



sur tous les fronts...



Un patrimoine exceptionnel à préserver

Il fait partie d'une zone classée : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). On y trouve notamment des espèces patrimoniales des Alpes Maritimes : l'Arctique, le Lavandier maritime, la Niveole de Nice, la Ranoncle du Mont Gargano notamment. Deux espèces animales, d'intérêt patrimonial, habitent ce secteur : un rapace diurne nocturne, le Ciriaque Jean le Blanc, et l'Empidonax Perle/Orange. Les espèces peu abondantes à répartition très localisée en région PACA et qui correspondent à un endémisme franco-italien présent en France uniquement dans deux départements. Tous deux figurent dans la liste des espèces protégées. Il abrite également la source d'eau karstique de Sainte Thècle, actuellement exploitée par deux forages (La Sagna, profondeur 150 mètres et Les Verrens, profondeur 250 mètres), Saligne A, Eau et G. Tannasins dans « La source karstique de Sainte Thècle. Evolution des débits annuels depuis 1940 » le Plateau Tercier, véritable château d'eau du Pays des Falaises, actuel et à venir nécessite une urgente protection.

Combat contre l'affaiblissement des communes rurales, Drap accueille les Maires ruraux du 06



Le 27 juin, la Municipalité de Drap a accueilli l'Assemblée Générale de l'Association des Maires Ruraux du 06. En présence de la Sous-Préfète Nicole-Monique Giveneix-Cruzan, du Président du Conseil Départemental, Charles-Angé Givony, du Conseiller Départemental et Maire de Saint-André-de-la-Roche, Hervé COGNAS, de Pierre-Paul LÉONELLI, Conseiller régional, et de Jean-Paul DENO, le Président de l'Association, Robert NARDELLI est monté à la tribune pour défendre la commune rurale et plaider pour l'augmentation des dotations.

Lutte contre l'urbanisation intensive du village. la révision du PLU se concrétise

Afin de limiter les constructions sur la commune, la Municipalité a entamé une révision générale du Plan Local d'Urbanisme. Un cabinet d'études a été mandaté pour établir les nouvelles règles d'aménagement du territoire. Le 15 juin, Robert NARDELLI et son Adjointe déléguée à l'Urbanisme, Alexandra RUISO, assistés des agents du Service Urbanisme de la Mairie ont reçu ses représentants pour une réunion de travail. Le diagnostic et le plan d'aménagement et de développement durables sont finalisés. Ils ont été adressés au Préfet des Alpes Maritimes ainsi qu'au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer. Une réunion des Personnels Publics Associés telles que l'Agence Régionale de Santé, les Chambres Consulaires et les communes limitrophes est prévue le 3^e août. Grâce à la respect de l'information à la population une concertation publique sera programmée courant septembre 2018.



Jdd n°38 Juillet 2018

Communication pendant la phase d'élaboration du PLU

Plan Local d'Urbanisme, on voit enfin le bout du tunnel



2015. Lancement des modifications
La réglementation en vigueur a été votée en 2012. Couplée à la loi Alur¹ qui supprime le 24 mars 2014 des règles fondamentales, il était indispensable de lancer rapidement les démarches pour encadrer les constructions et favoriser la protection des espaces naturels.
Sans après les premières décisions votées, aujourd'hui la révision du PLU touche à sa fin.
Réalisée en concertation avec la population, plusieurs dizaines d'entre vous avez déposé vos demandes de modifications souhaitées. Ces dernières ont été structurées et formalisées sur une cartographie qui est désormais soumise à l'approbation des services de l'État, seul décisionnaire final de la modification.

Un nouveau règlement plus encadré
En octobre 2019, nous avons réalisé une première réunion publique pour présenter le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui définit les orientations communales tout en prenant en considération le Schéma de

Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes. Parallèlement, nous devons réaliser de nombreuses études techniques qui influencent fortement les choix en fonction des évolutions de la nature des sols, les sens et largeur des cours d'eau, les sentiers cadastrés...
Toutes ces heures passées et ces travaux suivis par le Maire, Robert Nardelli, l'adjointe déléguée Alexandra Russo et les élus associés, ont abouti à la réalisation d'un document d'urbanisme plus adapté à notre territoire, plus proche de notre patrimoine et en totale harmonie avec notre histoire et notre environnement. Il sera toujours possible de réaliser un projet, mais cette fois-ci plus mesuré, lequel devra répondre à des règles bien définies et s'identifier au caractère local de notre architecture.

Il était indispensable d'agir : si Drap ne modifie pas de manière efficace son règlement, plus de 900 unités foncières peuvent être réalisées. Aujourd'hui, la commune n'a pas les moyens techniques et physiques d'absorber l'urbanisation qu'elle connaît. C'est également l'avis majoritaire de la population qui le

fait savoir et qui ne comprends pas pourquoi autant de constructions ont été réalisées en 8 ans (cf. PLU 2012).
Dès le début de l'année 2021, la phase finale sera lancée avec l'organisation des réunions publiques et les visites des commissaires enquêteurs. Le nouveau PLU devrait entrer en vigueur courant 2021².

L'État renforce les PPR
En réponse aux événements météorologiques désastreux qui se succèdent depuis plus d'une décennie, les services de l'État ont entamé un modificatif des tracés et des règlements des zones dites en PPR, Plan de Prévention des Risques.

Une entière réunion s'est tenue à la Communauté de Communes début novembre dans laquelle l'État a réaffirmé sa volonté de préserver les cours d'eau et les abords mais également les espaces naturels à protéger.

¹- Loi Alur. Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
²- 2019, décret aux règles de restrictions architecturales.

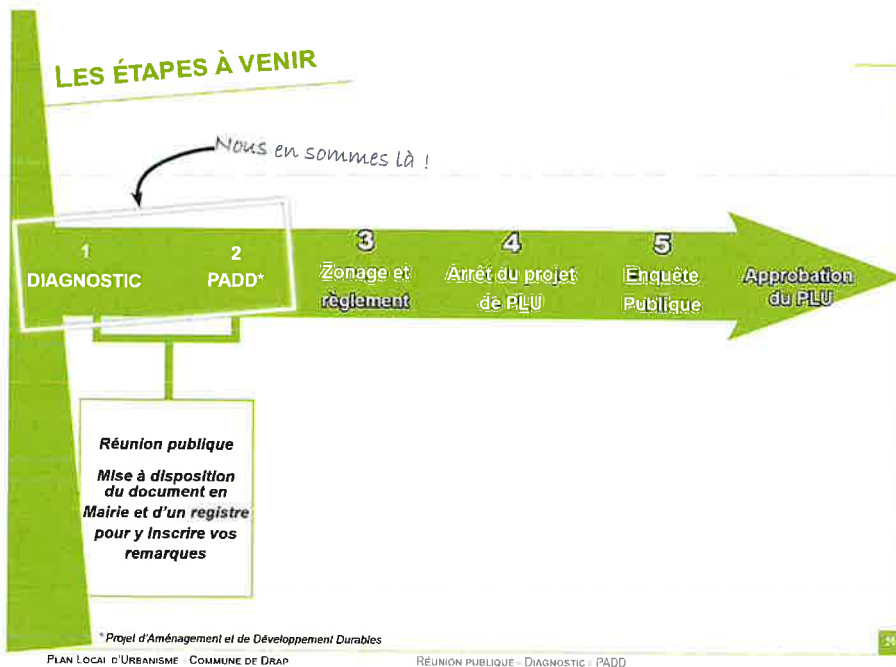
Inlémpéries novembre 2019

Les services de l'État incriminent le recours de la collectivité Drap est venimeux en catastrophe naturelle pour les phénomènes de mouvement de terrain du 23 et 24 novembre 2019. L'arrêté a été publié au Journal Officiel de la République Française du 14 novembre.

Les sinistrés disposent de 10 jours à compter de la parution de l'arrêté pour déposer un état des lieux des pertes qu'ils ont subies après de leurs compagnies d'assurance afin de bénéficier d'une indemnisation initiée par la loi n° 92-659 du 13 juillet 1992 modifiée.

Extrait du Journal de Drap, Novembre 2020

Extrait du diaporama présenté à la population lors de la réunion publique organisée le 17.10.2018



PHASE 2

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

La deuxième phase du PLU concerne la présentation du nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Après avoir été présenté aux Personnes Publiques Associées le 13 avril 2021, une réunion publique s'est tenue afin que les habitants puissent prendre connaissance du nouveau document produit et émettre ainsi des avis et d'éventuelles remarques. Cette réunion s'est déroulée le 21 avril 2021.

En raison des directives gouvernementales liées au CORONAVIRUS, la réunion n'a pas pu se tenir en présentiel mais a été diffusée sur le site internet de la Ville de Drap et sur la chaîne Youtube « Je bouge à Drap ».

Durant et à la suite de la conférence, des questions pouvaient être posées par mail à l'adresse suivante : revisionpludrap@gmail.com.

Présentation des actions de concertation

La réunion publique a été annoncée via une annonce sur le site internet de la mairie, une parution dans la presse locale, affichage sur les bâtiments communaux.

La réunion a été présidée et animée par Monsieur Le Maire de Drap.

Le bureau d'études, chargé de l'élaboration du PLU, a présenté par le biais d'un diaporama, le PADD.

Enfin, un registre a été mis à la disposition de la population à la mairie afin que ceux qui le souhaitent en plus de l'adresse électronique mise en place, puissent s'exprimer et y déposer leurs éventuelles observations.

La présentation et le projet de PADD ont été publiés sur le site internet de la Ville.

Synthèse des résultats de la concertation

La concertation publique a permis de mettre en évidence les principales préoccupations de la population :

- « Très intéressante présentation. Dans l'objectif N° 3 ne pourrait-on pas inclure un point sur la continuité territoriale en termes de transport et de voie de communication entre la Condamine et le centre village ? »
 - Une réflexion est menée en ce sens et sera intégrée dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

- **« Je viens de suivre avec un grand intérêt la réunion sur la révision du PLU sur votre site. Je trouve très fort votre intention de limiter à 0,6% jusqu' à 2035 l'évolution de la population de notre commune. Mais si j'ai bien suivi, l'actuel PLU fonctionnera jusqu' à l'adoption du nouveau en 2022. Comment pourrez- vous vous opposer à des promoteurs qui déposeraient d' ici là des permis en bonne et due forme dans le cadre légal des règles actuelles ? Quels sont vos pouvoirs de refus sans vous exposer à des recours devant le Tribunal Administratif ? Les mois qui viennent risquent d'être bien difficiles pour toute votre équipe. »**
 - Si de nouveaux promoteurs souhaitent déposer des permis de construire, ils devront se conformer à la future réglementation. A défaut, le Maire peut user de son droit de sursis à statuer.

- **« En fin de réunion vous avez précisé l'échéancier des futures prochaines étapes d'élaboration du nouveau PLU. Sauf erreur il a été précisé que le PLU révisé serait soumis à enquête publique en début d'année 2021. Dans ce cas peut-on en déduire une finalisation de ce plan dans un an à compter d'aujourd'hui ? »**
 - Les délais annoncés ont été rallongés en raison de la crise sanitaire et du fait de la réédition du PADD qui a été rendu caduc par la suppression du SCoT du Pays des Paillons.
 - Effectivement, nous prévoyons l'approbation de la Révision générale du PLU au plus tard au printemps 2022 mais nous nous efforçons d'écourter les délais et de rattraper le temps perdu.

Les autres aspects relevés ont porté sur des précisions concernant la suite de la procédure d'élaboration du PLU et sur des demandes personnelles de déclassement de parcelles.

La réunion de concertation publique sur le PADD n'a pas fait ressortir d'opposition au document présenté par la commune de Drap.

La communication

PREFOS
1000 000 000 0000 0000 00

200070



COMMUNE DE DRAP

**RÉUNION PUBLIQUE –
RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU DE DRAP**

La révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de DRAP (PLU), actuellement dans la phase d'étude du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune, sera présentée lors d'une réunion publique le :

Mercredi 21 avril 2021 à 16 heures

En raison des directives gouvernementales, la réunion ne pourra se tenir en présentiel mais sera diffusée à 16 h

sur le site internet de la ville, www.ville-drap.fr et sur la chaîne Youtube Je bouge à DRAP.

La municipalité et les membres du conseil municipal vous invitent à participer à cette réunion. Durant et à la suite de la conférence, vous pourrez poser vos questions par mail à l'adresse suivante : revisionpludrap@gmail.com.

Nous vous rappelons que cette réunion ne concernera pas les modifications de zonage et du règlement du PLU mais les orientations générales d'aménagement d'urbanisme de la commune.

Extrait Les Petites Affiches du 9 au 15 avril 2021

REUNION PUBLIQUE – REVISION GENERALE DU PLU DE DRAP

Une réunion publique sera diffusée le 21 avril 2021

La Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Drap (PLU), actuellement dans la phase d'étude du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) conformément à l'article L 300/2 du code de l'urbanisme qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune sera présentée lors d'une réunion publique le Mercredi 21 avril 2021 à 16 heures

En raison des directives gouvernementales, la réunion ne pourra se tenir en présentiel mais sera diffusée à 16 h sur le site internet de la Ville www.ville-drap.fr et sur la chaîne Youtube Je bouge à Drap

La municipalité et les membres du Conseil municipal vous invitent à participer à cette réunion. Durant et à la suite de la conférence, vous pourrez poser vos questions par mail à l'adresse suivante revisionpludrap@gmail.com

Nous vous rappelons que cette réunion ne concernera pas les modifications de zonage et du règlement du PLU mais les orientations générales d'aménagement d'urbanisme de la commune



Extrait site internet de la commune de Drap

Réunion publique relative à la révision générale du PLU : la vidéo est en ligne

La Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Drap (PLU), actuellement en phase de **étude de projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**, conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune est présentée lors de cette réunion publique.

Durant et à la suite de la conférence, vous pourrez poser vos questions par mail à l'adresse suivante : revisionpludrap@gmail.com. Nous vous rappelons que cette réunion ne concernera pas les modifications de zonage et du règlement du PLU mais les orientations générales d'aménagement d'urbanisme de la commune.

Pour visionner la vidéo, cliquez sur ce lien



Retrouvez les documents relatifs à cette présentation sur ce site, onglet « La Mairie », page « Urbanisme » en cliquant ici.

Extrait site internet de la commune de Drap

REUNION PUBLIQUE - REVISION GENERALE DU PLU DE DRAP

239 vues · 21 avr. 2021

Je bouge à Drap
73 abonnés

La Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Drap (PLU), actuellement dans la phase d'étude du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme qui définit les orientations générales PLUS

Les commentaires sont désactivés. En savoir plus

Extrait, Youtube



MAIRIE DE DRAP



RÉUNION PUBLIQUE RÉVISION GENERALE DU PLU DE DRAP

La Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Drap (PLU), actuellement dans la phase d'étude du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune, sera présentée lors d'une réunion publique le :

MERCREDI 21 AVRIL 2021 À 16 HEURES

En raison des directives gouvernementales, la réunion ne pourra se tenir en présentiel mais sera diffusée à 16 h sur le site internet de la Ville, www.ville-drap.fr et sur la chaîne Youtube Je bouge à Drap.

La municipalité et les membres du Conseil municipal vous invitent à participer à cette réunion. Durant et à la suite de la conférence, vous pourrez poser vos questions par mail à l'adresse suivante (une question par foyer) :

revisionpludrap@gmail.com.

Nous vous rappelons que cette réunion ne concernera pas les modifications de zonage et du règlement du PLU mais les orientations générales d'aménagement d'urbanisme de la commune. Aussi nous ne pourrons pas répondre aux questions des demandes de modifications individuelles.

Affiche format A3

REF : CGCT /REVISION DU PLU Réunion public affichage au public valant avis
Bonsoir, en ayant l'honneur de vous informer que nous avons procédé à l'affichage de 08 affiches format A3 informant la population de la réunion publique citée en objet prévue le 21/04/2021
Aux emplacements suivants sur bâtiment communaux et visible immédiatement du public en contact direct visuel :

Quartier La Condamine à DRAP : 02

- Ecole communale panneau d'affichage Place Ferme de la Grange /Place Tounsi
- Panneau affichage Mairie Annexe

Centre ville de DRAP : 05

- 01 Mairie de DRAP Porte principale accès accueil Mairie 34 avenue Jean Moulin
- 01 porte vitrée accès agence poste communale 36 avenue Jean MOULIN
- 01 affiche sur Espace Jean FERRAT avenue Jean MOULIN
- 01 Portail accès Ecole maternelle Romain KNECH traverse des écoles
- 01 panneau affichage devant entrée école communale Romain KNECH traverse des écoles

Quartier des GRAS : 01

- 01 Ecole de Musique Ex- école des Gras Chemin des Gras.---

Les clichés attestant de l'affichage sont joints au présent conservé en archives service urbanisme.---

Etabli pour faire valoir ce que de droit.---

Le Mardi 13/04/2021 à 17H30

Le Garde-champêtre territorial :

Agent agréé, Assermenté et Commissionné
par les Tribunaux et M. le Maire de DRAP
Jean-serge POULEN

Bilan de la concertation publique

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Drap

- Diagnostic_DRAP_Juillet 2018
- PADD 27 04 2021
- Réunion publique PADD

Extrait du site Internet de la ville de Drap

DU CÔTÉ DE CHEZ NOUS

Urbanisme : les projets avancent...



Révision générale du PLU

Dès son élection en 2014, Robert Nardelli a entrepris une révision générale du Plan Local d'Urbanisme (document d'urbanisme qui régleme les possibilités de construire sur l'ensemble de la commune) élaboré en 2012. Le 21 avril dernier s'est déroulée l'une des étapes nécessaires : une réunion publique concernant la présentation des 5 grandes orientations choisies par la Municipalité pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ce document cadre qui révèle le projet de la commune à l'horizon 2035. Catherine Estellon, du Cabien Es Pace les a désigné comme suit : assurer un aménagement du territoire harmonieux et durable, garantir l'identité paysagère, protéger le

patrimoine naturel, agricole et forestier local et préserver les continuités écologiques, maîtriser le développement urbain assurant une offre en logements diversifiée favorisant une mixité sociale, proposer un habitat et un territoire accessibles à chacun, modérer la consommation de l'espace, lutter contre l'étalement urbain et pérenniser le dynamisme et l'attractivité de la commune. Crise sanitaire oblige, les administrés ont suivi le déroulement de la réunion via la chaîne Youtube de la Mairie de Drap. « Le PLU de 2012 était très permissif. Si on l'avait laissé en l'état, on n'aurait plus pu circuler dans les collines d'ici quelques années. Notre village ne serait plus un village. Nous avons pris la décision de le réviser pour stopper ces grands immeubles et ces réalisations qui ont été faites sur la commune. La Municipalité de Drap veut absolument faire une pause dans cette urbanisation

de façon à garder un village à taille humaine » a précisé Robert Nardelli, présent à ses côtés, avec Alexandra Russo, son Adjointe déléguée à l'Urbanisme. Durant et à la suite de la conférence, les administrés ont posé leurs questions à l'adresse suivante : revisionpludrap@gmail.com. La prochaine étape de la procédure est l'élaboration du règlement et du zonage, pour lequel se tiendra une nouvelle réunion publique.

Le Parking du Pont ouvert

Les aménagements nécessaires effectués (nivelage, sécurisation, revêtement, éclairage, clôture, traçage), le Parking du pont, situé à l'entrée Nord du village, offre 53 places gratuites. Elles sont accessibles en permanence et réglementées en zone bleue du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00 (4 heures maxi) et sans restriction les week-end et les jours fériés !

À noter Suite à la caducité du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays des Pailhons, à la prise en compte des objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et à la prise en compte de certains projets, le PADD a été revu dans son ensemble par rapport à la version présentée le 1^{er} août 2018.



8

Jdd n°52-Avril/Juin 2021

Extrait du Journal de Drap, Avril/Juin 2021

Bilan de la concertation publique

PHASE 3

OAP, ZONAGE ET REGLEMENT

La troisième phase du PLU concerne la traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du règlement et du zonage.

Les documents ont été exposés à la population le 22 mars 2023.

Présentation des actions de concertation

La réunion publique a été annoncée via une annonce sur le site internet de la mairie, une parution dans la presse locale, affichage sur les bâtiments communaux, sur la page Facebook de la commune.

La réunion a été présidée et animée par Monsieur Le Maire de Drap.

Le bureau d'études, chargé de l'élaboration du PLU, a présenté par le biais d'un diaporama, les principales traductions réglementaires du projet de révision du PLU.

Environ 70 personnes étaient présentes.

Enfin, un registre a été mis à la disposition de la population à la mairie afin que ceux qui le souhaitent puissent s'exprimer et y déposer leurs éventuelles observations.

La présentation a été publiée sur le site internet de la Ville.

Synthèse des résultats de la concertation

La concertation publique a permis de mettre en évidence les principales préoccupations de la population :

- **Quelles sont les solutions pour palier au problème de voirie sur les collines ? La voirie n'est pas adaptée.**
 - Les droits à bâtir ont été réduits dans le cadre de la révision du PLU afin de tenir compte de la desserte par les réseaux, de la prise en compte de l'environnement et du paysage et des risques. Des élargissements de voirie sont également prévus.

Les autres aspects relevés ont porté sur des précisions concernant la suite de la procédure d'élaboration du PLU et sur des demandes personnelles de déclassement de parcelles.

La réunion de concertation publique sur le PADD n'a pas fait ressortir d'opposition au document présenté par la commune de Drap.

La communication



MAIRIE DE DRAP



RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU DE DRAP RÉUNION PUBLIQUE

MONSIEUR ROBERT NARDELLI, MAIRE DE DRAP

ET SON CONSEIL MUNICIPAL

Ont le plaisir de vous convier à la réunion publique :


Phase 3 de la Révision du PLU
Traductions règlementaires
En présence du Cabinet ES PACE

MERCREDI 22 MARS 2023

A 18H30 à l'ESPACE JEAN FERRAT

Cette réunion publique n'aura pas pour objet de transmettre des informations sur le zonage de vos parcelles mais vous présentera le travail d'analyse et la méthodologie appliquée du futur PLU et les règles qui seront associées à chaque zone ainsi qu'un rappel du contexte réglementaire.

Affiche



**REVISION GENERALE
DU PLU DE DRAP
REUNION PUBLIQUE**

Monsieur Robert NARDELLI,
Maire de DRAP
Et son Conseil municipal
ont le plaisir de vous convier à la
réunion publique :
Phase 3 de la Révision du
PLU – Traductions règlementaires
En présence du Cabinet ES PACE
MERCREDI 22 MARS 2023
A 18H30 à l'ESPACE JEAN FERRAT

1189A391

NOUS SUIVRE

Chaque jeudi
recevez notre newsletter
inscrivez-vous sur

tribuca.net

Parution dans la presse, Tribune, 10 mars 2023

Bilan de la concertation publique



AVIS ADMINISTRATIFS



MAIRIE DE DRAP

REVISION GENERALE DU PLU DE DRAP REUNION PUBLIQUE

Monsieur Robert NARDELLI, Maire de DRAP
Et son Conseil municipal
ont le plaisir de vous convier à la réunion publique :
Phase 3 de la Révision du PLU – Traductions règlementaires
En présence du Cabinet ES PACE
MERCREDI 22 MARS 2023
A 18H30 à l'ESPACE JEAN FERRAT

Parution dans le Nice Matin

Je bouge à Drap
12 h



RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU DE DRAP RÉUNION PUBLIQUE

MONSIEUR ROBERT NARDELLI, MAIRE DE DRAP

ET SON CONSEIL MUNICIPAL

Ont le plaisir de vous convier à la réunion publique :

Phase 3 de la Révision du PLU
Traductions règlementaires
En présence du Cabinet ES PACE

MERCREDI 22 MARS 2023

A 18H30 à l'ESPACE JEAN FERRAT

Cette réunion publique n'aura pas pour objet de transmettre des informations sur le zonage de vos parcelles mais vous présentera le travail d'analyse et la méthodologie appliquée du futur PLU et les règles qui seront associées à chaque zone ainsi qu'un rappel du contexte réglementaire.

J'aime

Commenter

Parution sur la page Facebook « Je bouge à Drap »

Bilan de la concertation publique

Révision générale du PLU de Drap - réunion publique

Monsieur Robert Nardelli, Maire de Drap

et son conseil municipal

ont le plaisir de vous convier à la réunion publique

phase 3 de la révision du plu

traductions réglementaires

en présence du cabinet ES PACE

Mercrredi 22 mars 2023

à 18h30 à l'espace Jean Ferrat



RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU DE DRAP
RÉUNION PUBLIQUE

MONSIEUR ROBERT NARDELLI, MAIRE DE DRAP

ET SON CONSEIL MUNICIPAL

Ont le plaisir de vous convier à la réunion publique :

Phase 3 de la Révision du PLU
Traductions réglementaires
En présence du Cabinet ES PACE

MERCREDI 22 MARS 2023

A 18H30 à l'ESPACE JEAN FERRAT

Cette réunion publique n'aura pas pour objet de transmettre des informations sur le zonage de vos parcelles mais vous présentera le travail d'analyse et la méthodologie appliquée au futur PLU et les règles qui seront associées à chaque zone ainsi qu'un rappel du contexte réglementaire.

Cette réunion publique n'aura pas pour objet de transmettre des informations sur le zonage de vos parcelles mais vous présentera le travail d'analyse et la méthodologie appliquée au futur plu et les règles qui seront associées à chaque zone ainsi qu'un rappel du contexte réglementaire.

Parution sur le site internet de la Ville

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉUNION PUBLIQUE



Commune de Drap

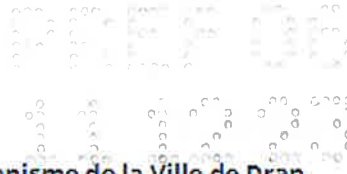
TRADUCTIONS
RÉGLEMENTAIRES

22 mars 2023



Diaporama présenté à la population le 22 mars 2023

Bilan de la concertation publique



Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Drap

- Diagnostic_DRAP_Juillet 2018
- PADD 27 04 2021
- Réunion publique PADD
- Réunion publique : Traductions réglementaires *Un registre est est à la disposition des administrés en mairie aux heures d'ouverture.*

Extrait du site internet de la commune

CONCLUSION GÉNÉRALE

La concertation et les réunions publiques organisées par la commune ont permis d'informer les habitants et de leur fournir les explications nécessaires à la compréhension du document d'urbanisme (procédure d'élaboration et contenu).

Les habitants présents ont ainsi pu s'exprimer et poser des questions au vu des éléments présentés en réunion.

Les différentes requêtes formulées par la population sur le projet de PLU présenté lors des réunions publiques ont été étudiées par la commune.

De même, les observations et requêtes émises par la population lors des rendez-vous individuels ou transmises par mails et courriers ont été étudiées par la commune.